Villeurbanne (69) : la justice autorise la conférence du député LFI Raphaël Arnault, interdite par la préfecture

06/11/2026 à 17h13



06/11/2026

La justice autorise la conférence du député LFI Raphaël Arnault prévue ce vendredi soir à Villeurbanne, après le recours déposé par le parlementaire et sa collègue Anaïs Belouassa-Cherifi contre l'interdiction préfectorale, rapporte *Lyon Capitale*.

La préfecture du Rhône indique prendre acte de la décision du tribunal administratif. **L'interdiction des manifestations et rassemblements dans le périmètre défini par l'arrêté reste en vigueur.** Les services de l'État annoncent le déploiement d'un dispositif de sécurité adapté à la menace.

Leur avocate, Me Chirinne Ardakani, salue une victoire pour les libertés publiques. Elle estime que l'interdiction du rassemblement annoncé par Yvan Benedetti suffisait à préserver l'ordre public, sans empêcher la conférence.

La rencontre autour du livre *Antifasciste* avait d'abord été privée de salle à Lyon, puis déplacée à Villeurbanne avant d'être interdite jeudi par le préfet.

Lyon Capitale, Clémence Margall, 6 novembre 2026 à 16 h 41

05/11/2026

MàJ du 05/11/2026 : la préfecture du Rhône interdit la conférence du député LFI Raphaël Arnault prévue vendredi 6 novembre au Bieristan, à Villeurbanne. Selon *Lyon Mag*, qui rapporte le communiqué préfectoral, cette décision vise à prévenir des affrontements entre groupes radicaux opposés.

Le préfet Étienne Guyot indique être intervenu après une mise en demeure du maire de Villeurbanne restée sans mesure prise par la commune. L'arrêté interdit également les rassemblements dans un périmètre de la ville, notamment celui déclaré par Yvan Benedetti et celui annoncé par l'Union et Défense de la Jeunesse.

La rencontre autour du livre *Antifasciste* avait été déplacée à Villeurbanne après le retrait de la salle municipale initialement prévue à Lyon.

Lyon Mag, Alexis André, 5 novembre 2026 à 19 h 10, d'après le communiqué de la préfecture du Rhône

---

Plus tôt dans la journée : réaction de la famille de Quentin Deranque

La conférence de Raphaël Arnault autour de son livre *Antifasciste*, initialement prévue à Lyon, était alors annoncée

pour le vendredi 6 novembre à Villeurbanne, rapportait *Le Figaro*.

Dans un communiqué transmis au quotidien par son avocat, Me Fabien Rajon, la famille de Quentin Deranque regrette que le député LFI ait choisi l'agglomération où le jeune homme a été tué pour organiser cette réunion.

Les proches regrettent que « **la dignité et la décence n'aient pas conduit Monsieur Arnault** » à tenir l'événement ailleurs. Ils précisent respecter sa présomption d'innocence et ne pas vouloir intervenir dans ses activités parlementaires.

La rencontre annoncée à Lyon avait été privée de salle pour des raisons de sécurité.

Le Figaro, Guillaume Poingt, 5 novembre 2026 à 11 h 20

29/10/2026

La conférence du député LFI Raphaël Arnault, prévue le 5 novembre à Lyon, ne pourra pas se tenir à l'Espace 101, dans le 8e arrondissement. Selon Le Progrès, le maire écologiste d'arrondissement Olivier Berzane a retiré la réservation de cette salle municipale.

Dans un courrier aux organisateurs consulté par le quotidien, l'élu invoque « le risque avéré de troubles à l'ordre public induit par l'événement ». Le député du Vaucluse, cofondateur de la Jeune Garde, devait présenter son livre *Antifasciste* en présence de sa collègue insoumise Anaïs Belouassa-Cherifi.

Le Progrès rapporte que La France insoumise accuse le maire écologiste de Lyon, Grégory Doucet, d'avoir menti.

Doucet proposait un report

Dans des déclarations à *Tribune de Lyon*, reprises ce jeudi après-midi par Lyon Capitale, Grégory Doucet proposait de reporter la conférence. Il mettait en avant la mobilisation intersyndicale du 5 novembre et la disponibilité des forces de l'ordre.

Le maire assurait néanmoins vouloir accueillir le parlementaire : « C'est mon devoir en tant qu'élu de l'accueillir. » Il disait avoir suggéré aux Insoumis une discussion avec la préfecture pour organiser sa venue dans de bonnes conditions.

La députée RN Tiffany Joncour et l'élu lyonnais UDR-RN Alexandre Dupalais avaient auparavant demandé aux autorités d'empêcher la tenue de cette rencontre dans un équipement municipal.

Le Progrès, 29 octobre 2026. Contexte : Lyon Capitale et Le Parisien / AFP.